



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109841

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'Etat à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de développer, approfondir et encadrer les partenariats entre les structures de représentation française (ambassades, consulats, établissements culturels à autonomie financière et Alliances françaises) et leurs homologues de l'Union européenne. En particulier, mettre en place, à titre expérimental, des équipes diplomatiques franco-allemandes. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et l'Auswärtiges Amt sont engagés de longue date dans une coopération institutionnelle étroite. Celle-ci, à travers le rapprochement continu de leurs personnels et de leurs structures, développe des synergies entre les diplomaties française et allemande et favorise ainsi l'élaboration de contributions communes des deux pays tant sur la scène européenne qu'internationale. Préalable indispensable au succès de ces échanges, de même qu'à une coopération quotidienne efficace entre les services et postes à l'étranger des deux ministères, des efforts sont menés depuis plusieurs années dans le domaine prioritaire de la formation afin de favoriser les échanges d'expérience et l'émergence d'une culture diplomatique commune. Un accent particulier a notamment été porté sur l'apprentissage de la langue du partenaire, ainsi que sur les jeunes diplomates, qui suivent désormais un stage obligatoire de quelques semaines dans l'autre pays en début de carrière. La préparation concertée et la présence conjointe de M. Douste-Blazy et de M. Steinmeier aux conférences des ambassadeurs français et allemands, les 28 août 2006 à Paris et 4 septembre 2006 à Berlin, ont été une première. Cette marque mutuelle de confiance souligne la proximité des deux ministères et marque l'étroitesse de la concertation sur les sujets européens et sur les questions internationales d'actualité (Iran, Liban, Iraq, RDC).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109841

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11702

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3694